

## **ARRÊTÉ 2022-DDT/SRECC/CER N°66**

### **Portant agrément quinquennal pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière**

Le Préfet de la Moselle,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

- VU** le code de la route, notamment ses articles L.213-1 à L.213-8 et R.411.10 à R.411-12 ;
- VU** le décret n°2000-1335 du 26 décembre 2000 relatif à l'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et de la sécurité routière et modifiant le code de la route ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Laurent TOUVET, Préfet de la Moselle, officier de la Légion d'Honneur ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;
- VU** l'arrêté du Premier ministre du 24 février 2021 nommant Monsieur Jérôme GIURICI, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale, directeur départemental des territoires de la Moselle ;
- VU** l'arrêté DCL n°2021-A-59 du 31 décembre 2021 portant délégation de signature en faveur de M. Jérôme GIURICI, directeur départemental des territoires de la Moselle en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et compétences diverses ;
- VU** la décision 2022 DDT/SJA n°10 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2022 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement général de la direction départementale des territoires ;

**Considérant** la demande de renouvellement de AUTO ECOLE BERTRAND formulée le 18 novembre 2022 par Mme Patricia Pires ;

**SUR proposition** du directeur départemental des territoires de la Moselle ;

## ARRÊTÉ

**Article 1 :** Mme Patricia Pires née le 15 mars 1967 à Phalbourg est agréée sous le numéro « E 06 057 1020 0 » pour exploiter un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière situé 6 Rue de France 57370 Phalsbourg ;

### **«AUTO ECOLE BERTRAND »**

**Article 2 :** Cet agrément est établi pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté. L'établissement dispense les formations suivantes :

### **B, AAC;**

**Article 3 :** Dans les cas prévus par les articles 12 et 13 de l'arrêté modifié du 8 janvier 2001 susvisé cet agrément pourra être retiré ou suspendu, selon les modalités précisées dans l'article 14 du même arrêté.

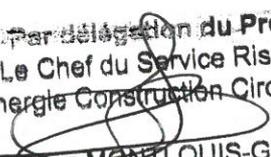
**Article 4 :** Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans. Son renouvellement devra être sollicité deux mois avant son échéance.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de la Moselle. Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

**Article 6 :** Le directeur départemental des territoires de la Moselle, Mr le Colonel commandant le groupement de la gendarmerie de la Moselle, le maire de Phalsbourg, sous-couvert de Mme la Sous-Préfète de Sarrebourg/Château-Salins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du/ présent arrêté dont la copie conforme sera adressée au demandeur qui devra l'afficher de manière visible dans l'établissement.

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

A Metz, le **01 DEC. 2022**  
Pour le Préfet et par délégation  
Pour le Directeur Départemental des  
Territoires et par subdélégation,

par délégation du Préfet  
Le Chef du Service Risques  
Energie Construction Circulation  
  
Christian MONTLOUIS-GABRIEL